

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quinze octobre, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL JérémY, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur convocation qui leur a été adressée le 09 octobre 2020 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms JérémY BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Christophe TINNIERE.

Etaient excusées : Lucie CHARPENTIER, Vanessa MENARD, Carol-Anne SASSIER.

Secrétaire : M. Jean-Paul BREHIN

1 – FONDS DE CONCOURS TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération sollicitant les fonds de concours de la communauté de communes avait été prise le 24 février dernier. Or, du fait des travaux complémentaires, le montant des devis est plus important que prévu. Il est donc nécessaire de présenter un nouveau dossier de fonds de concours.

TRAVAUX PROJETES :

Remplacement des menuiseries bois existantes.

Remplacement des doubles vitrages des menuiseries du dortoir

Remplacement des 2 portes d'accès au dortoir et aux classes du rez-de chaussée.

Création d'une plateforme et d'une rampe d'accès aux locaux du rez-de chaussée.

Remplacement de la chaudière.

Abattage du mur menaçant de tomber et enlèvement de la souche d'arbre puis remontage d'un mur avec enduit gratté.

Complément de travaux d'électricité et de connexion internet par Mr GUESNERIE

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES HT		RESSOURCES	
Menuiseries	5 177.58	D.E.T.R.	11 522.00
Chauffage et électricité	10 334.25	Fonds de concours	7 000.00
Accessibilité PMR + muret	10 339.25	Autofinancement	7 369.25
TOTAL HT	25 891.08		25 891.25

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020 adopté en Conseil communautaire le 28 mars 2017 puis modifié par le conseil communautaire en date du 27 mars 2018, permettant de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2017 – 2020 à hauteur de 7 000.00 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération " travaux énergétiques et accessibilité PMR ", telle que décrite ci-dessus,
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000.00 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017 - 2020,
- d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir
- de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

2 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLETC

La CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) a pour rôle de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres ou inversement. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

La communauté de communes du Pays Meslay Grez a créé le 3 février 2004, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de membres des conseils municipaux des communes du territoire. En l'espèce, elle est composée d'un représentant par commune.

Après l'installation des nouveaux membres du conseils communautaires, les membres de la CLECT doivent être renouvelés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Mr JérémY BERTREL, représentant de la collectivité au sein de la CLECT.

3 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT).

Dans les communes de moins de 1000 habitants, il appartient au conseil municipal d'apprécier librement l'opportunité d'établir un tel règlement. Elles ont néanmoins l'obligation de préciser la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen des questions orales, soit dans un règlement intérieur, soit dans une délibération du conseil municipal (article L. 2121-19 du CGCT).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de règlement intérieur du conseil municipal et invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur son instauration.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de l'instauration d'un règlement intérieur du conseil municipal
- Adopte le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente.

4- POINT SUR LE PLUi

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dates de l'enquête publique sur le PLUi. Elle se déroule jusqu'au 3 novembre.

Le commissaire-enquêteur a réalisé sa permanence à Arquenay le 9 octobre. Un certain nombre de personnes se sont déplacés à cette permanence. Les remarques apportées sont :

- des demandes de changement de destination de bâtiments qui ne sont pas répertoriés comme tels
- des demandes de modification de classification de haies
- une erreur de classement d'un terrain

La classification des haies fait débat. Il n'y a pas d'unité sur le territoire, car chaque commune a réalisé un classement selon des critères « locaux » et pas dans une unité intercommunale.

Les haies sont déjà répertoriées et classifiées dans divers documents nécessaires à l'activité agricole. Il aurait été judicieux de partir de cet inventaire.

5- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Commerce

Le couple BROCA (anciens repreneurs), ont proposé aux exploitants du commerce le versement d'une indemnité de 1500 € pour solde de tout compte de l'annulation du compromis de vente. Les exploitants, compte tenu de la situation dans laquelle ils se trouvent, ne souhaitent pas accepter et décident d'engager des poursuites judiciaires.

La question de l'avenir du commerce est en questionnement, compte tenu du contexte sanitaire, et de viabilité d'un tel commerce en milieu rural

Commission Vaige du SBeMS

Christophe TINNIERE est désigné comme représentant de la commune au sein de cette commission.

Projet de partenariat protection santé

AXA assurance prospecte dans les collectivités locales afin de proposer un partenariat relatif à la protection santé. Le principe est de proposer aux personnes qui le souhaite un contrat de protection santé à un coût inférieur de 25 % au tarifs habituels de leurs contrats. Celui-ci s'adresse aux retraités, professions indépendantes, et agents de la municipalité.

Le conseil municipal souhaite obtenir des informations auprès des communes ayant déjà passé convention, et connaître les types de contrats proposés et leur coût respectifs

Espace propreté

Les conteneurs actuels de tri sélectif (qui sont vieillissants) vont être remplacés par des conteneurs semi-enterrés identiques à ceux installés notamment à Meslay du Maine

Foyer des Jeunes

La commission enfance-jeunesse s'est réunie pour essayer de relancer un nouveau foyer des Jeunes. Un appel à constituer un nouveau foyer a été lancée sur les réseaux sociaux. Une nouvelle réunion devrait avoir lieu prochainement.

6- QUESTIONS DIVERSES

Organisation des vœux pendant la crise sanitaire liée au Covid.

L'après-midi récréative des aînés et les vœux de la municipalité sont prévus le 16-17 janvier prochains. Compte tenu du contexte sanitaire, ils seront certainement annulés. La commission communication doit se réunir pour réinventer les vœux et pouvoir les communiquer auprès de la population.

Plan de relance

Les dossiers DETR doivent être déposés avant le 15 décembre.

Le département a lancé un plan de relance d'environ 12000 € pour la commune pour des travaux d'infrastructure qui devront engagés avant le 30 juin.

L'étude technique et budgétaire des travaux 2021 doit être réalisée rapidement.

Manifestations des associations

La soirée de l'APE, la soirée châtaigne grillées, et le spectacle de Noël de l'école sont annulés.

Projet d'association sportive à destination des enfants de – 6 ans

Fanny MAIGNAN a imaginé créer une association dont le but est le développement corporel d'enfants de la commune (tranche de 2 à 6 ans). La salle polyvalente pourrait accueillir cette association sur un créneau d'une heure le mercredi.

Il est proposé de se documenter auprès de la DDJSPP sur la réglementation de l'accueil et de l'encadrement des enfants de – 6 ans en milieu associatif.

Commission cadre de vie

Aménagements à prévoir :

- Entrées de bourg
- Parterres de l'église, plan d'eau, lotissement
- Voies piétonnes
- Projet de journée citoyenne des élus pour la taille au plan d'eau le 7 novembre.
- Parterre de la Mitraie : éventuellement décoration de Noël

Bungalows

Suite à la visite des bungalows, la commune n'est pas intéressée, elle n'a pas cette compétence.

Commission Jeunesse

La commission s'est réunie et a travaillé sur :

- Règlement du Foyer
- Constitution d'un bureau

Il est précisé que le foyer est ouvert à tous les jeunes de 14 à 17 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 48.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	
BREHIN Jean-Paul		MENARD Vanessa	Excusée
BREHIN Régine		OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda		PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie	Excusée	RICHARD Aurélien	
De FARCY de PONTFARCY Béatrice		SASSIER Carol-Anne	Excusée
LAMY Raphaël		TINNIERE Christophe	
LETREGUILLY Romain			